

# PLAN DE RÉORGANISATION DE L'HYDROMÉTRIE DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE



Version Novembre 2011



## SOMMAIRE

<b>I - INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
I.1. <i>La circulaire SDMAGE/BPIGR-YLT n° 7 du 13 avril 2006 et la DEVP1023695C du 4 novembre 2010.....</i>	3
<b>II - LE DIAGNOSTIC .....</b>	<b>5</b>
II.1. <i>Historique des réseaux de mesure.....</i>	5
II.2. <i>Fonctions des réseaux de mesures.....</i>	6
II.3. <i>Inventaire et diagnostic des stations .....</i>	8
II.4. <i>Synthèse pour le bassin Rhin-Meuse.....</i>	9
II.5. <i>Les moyens humains en place .....</i>	9
<b>III - DEFINITION DE L'ORGANISATION CIBLE.....</b>	<b>9</b>
III.1. <i>Gestion de l' hydrométrie.....</i>	9
III.2. <i>L'organisation cible proposée .....</i>	10
<b>IV - PLAN D' ACTIONS .....</b>	<b>14</b>
<b>V - LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>15</b>

## GLOSSAIRE

AERM	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Bulquo	Bulletin quotidien de la situation Hydrologique
CAC	Centre d'Annonce des Crues
CIPMS	Commissions internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre
DCE	Directive cadre sur l'eau
DDT	Direction départementale des territoires
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DREAL DB	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Délégation de bassin
EDF	Électricité de France
EDF DTG	Électricité de France - Division technique générale (Grenoble)
ETP	Équivalent temps plein
RHYAL	Réseau hydrométrique alsacien
RCS	Réseau de contrôle et de surveillance (suivi qualité des masses d'eau pour la DCE)
RIC	Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues
SPC	Service de prévision des crues
SCHAPI	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
SDPC	Schéma directeur de prévision des crues
DRNH	Division risques naturels et hydrologiques
SNS	Service de la navigation de Strasbourg
SPC	Service de prévision des crues
SPC Me-Mo	Service de prévision des crues Meuse-Moselle (DREAL Lorraine)
SPC Rhin-Sarre	Service de prévision des crues Rhin-Sarre (DREAL Alsace à partir de 2012)

## I - Introduction

### ***1.1. Les circulaires SDMAGE/BPIGR-YLT n° 7 du 13 avril 2006 et DEVP1023695C du 4 novembre 2010***

L'objectif des circulaires est d'améliorer l'efficacité du service rendu en hydrométrie en optimisant l'utilisation des moyens humains et financiers existants.

**Sur un territoire donné, un seul service de l'État produit toutes les données hydrométriques répondant aux divers besoins : c'est le principe de l'unicité de l'hydrométrie.**

Cette organisation de l'hydrométrie sur le bassin Rhin-Meuse vise non seulement à rationaliser les territoires d'intervention par services, mais aussi à homogénéiser la qualité des données produites.

Différents pôles de responsabilité sont définis pour chacune des missions liées à l'hydrométrie :

#### **PÔLE 1 : Responsabilité de l'organisation des réseaux et des données**

- définition de la stratégie de bassin pour satisfaire au mieux les différentes utilisations ;
- définition de la configuration générale du réseau d'hydrométrie suivant des critères de cohérence et d'optimisation par rapport aux différentes utilisations, validation des options définies pour sa mise en place, évaluation de l'efficacité du réseau ;
- contrôle de la garantie des fonctionnalités (accessibilité, fiabilité, mise en œuvre de la concentration des données en temps réel), validation des investissements ;
- organisation des données dans le cadre du Système d'Information sur l'Eau et production des métadonnées relatives aux réseaux.

#### **PÔLE 2 : Responsabilité de la gestion des stations et de l'hydrométrie**

- choix des sites d'implantation et des caractéristiques des stations, spécification et pilotage de leur installation ou de leur évolution ;
- jaugeages ;
- astreintes de jaugeages ;
- hydrométrie « de bureau » : établissement des courbes de tarage, validation des données, bancarisation ;
- spécification de la maintenance préventive et curative des stations ;
- production des métadonnées relatives aux stations.

#### **PÔLE 3 : Responsabilité de la maintenance des stations**

Ce pôle fait de préférence partie intégrante du pôle 2, lorsque c'est optimal en terme de déplacements notamment. La séparation peut se justifier par exemple lorsque la zone géographique du pôle 2 est étendue et que des services locaux proches sont mieux situés.

Les missions sont les suivantes :

- maintenance préventive des stations ;
- maintenance curative des stations ;
- astreintes de maintenance lorsqu'elles sont nécessaires.

#### **PÔLE 4 : Responsabilité de la collecte des données**

- concentration des données : hébergement et maintenance du concentrateur et maintenance des infrastructures de transmission lorsqu'il y en a (relais radios notamment) ;
- bancarisation des données brutes (alimentation du serveur données brutes).

#### **PÔLE 5 : Responsabilité des opérations d'intérêt national**

- marchés nationaux (stations, outils de collecte et de traitement, à terme matériels de jaugeage...) ;
- définition de l'offre de formation ;
- administration des bases de données et des serveurs de données ;
- animation des groupes de travail spécialisés ;
- standardisation des formats de données.

Selon la circulaire de 2006, **le pôle 1 est pris en charge par la DREAL de bassin Rhin-Meuse et le pôle 5 par le SCHAPI**. A partir de 2012, suite à la circulaire de 2010, les pôles 2, 3 et 4 qui étaient gérés par les DREAL Alsace, Lorraine et le SNS, seront gérés par les DREAL Alsace et Lorraine sur leur territoire de compétence. Le SPR est le service compétent à la DREAL Lorraine.

## II - Le diagnostic

### II.1. Historique des réseaux de mesure

Actuellement, sur le bassin Rhin-Meuse, l'hydrométrie de crue, d'étiage et l'hydrométrie « générale » sont assurés par les deux DREAL et le SNS. En 2012 le SNS n'aura plus d'activité en hydrométrie, à l'exception de mesures sur ses prélèvements d'eau.

- l'objectif essentiel pour l'hydrométrie de crue est de disposer de mesures fiables en temps réel lors des épisodes de crues. Les jaugeages servent à la validation en temps réel. Ces mesures servent à déclencher les procédures de pré-alerte et d'alerte en direction des Préfectures et à caler les modèles de prévision.
- l'objectif de l'hydrométrie d'étiage est de fournir des mesures fiables en temps réel aux différents services qui gèrent les sécheresses. Les jaugeages servent à la validation en temps réel des données et à l'application de correctifs « herbe » pour tenir compte du développement de la végétation aquatique et connaître son influence sur les hauteurs mesurées aux stations limnimétriques. Ces mesures servent à déclencher les procédures en direction des Préfectures.
- l'objectif pour l'hydrométrie générale est la connaissance de l'hydrologie des cours d'eau, avec un intérêt marqué pour l'étiage et les crues.

Dans le bassin Rhin-Meuse, des organismes autres que les services de l'État produisent des données hydrométriques, à finalités diverses :

- EDF, au droit des centrales nucléaires de Chooz (capteur bulle à bulle) et de Cattenom (débitmètre à cordes télétransmis) pour la gestion des prélèvements et rejets;
- les services belges du Sathy (à Chooz) pour la connaissance des débits de la Meuse aval ;
- le conseil général du Haut-Rhin possède un réseau de mesure du niveau des rivières comprenant 23 stations utilisé sur les cours d'eau en période de crue pour protéger les ouvrages sensibles.
- les services allemands pour les stations internationales (6 stations réparties sur la Moselle [5] et la Sarre [1]), créées dans le cadre d'un accord international datant de 1987 et faisant suite aux inondations catastrophiques de 1982 et 1983.

Sur certains sites de mesure sont parfois présents deux - voire trois - gestionnaires : un service de l'État et un autre organisme (EDF et/ou des services étrangers belges ou allemands pour les stations internationales), des industriels, avec des répartitions diverses de responsabilités des pôles (au sens de la circulaire).

Les stations sur le bassin Rhin-Meuse sont maintenant homogènes. On peut distinguer :

- les stations d'hydrométrie ;
- les stations mixtes (pluviométrie et hydrométrie) ;
- les stations pluviométriques, manuelles ou automatisées.

## **II.2. Fonctions des réseaux de mesures**

Les réseaux d'hydrométrie sur le bassin Rhin-Meuse ont six fonctions différentes, une même station peut remplir plusieurs fonctions (par exemple, une station hydrométrique peut être de type HG+AC+SE). Ces fonctions sont détaillées ci-après.

### **II.2.1. Le réseau de connaissance générale (HG)**

Les stations limnimétriques et débitmétriques servent à la fourniture de chroniques continues de hauteurs d'eau, les stations pluviométriques à la fourniture de chroniques de précipitations, tout cela étant notamment utilisé pour la production des bulletins de suivi hydrologique et de données sur les débits élaborés par les DREAL.

Les gestionnaires alimentent la banque Hydro avec les données hauteur-temps. Pour les stations limnimétriques, la chronique hauteur-temps doit être transformable en chronique débit-temps au moyen d'une courbe de tarage fiable dans toute la gamme de débits, dans la mesure du possible.

### **II.2.2. Le réseau d'annonce de crues (AC)**

Les stations servent à la fourniture en temps réel d'une information de hauteur d'eau qu'il n'est pas indispensable de pouvoir relier de façon fiable à un débit. Seules les informations de hautes eaux sont recherchées.

Chaque SPC a défini la liste des stations de référence du réseau hydrométrique pour chaque tronçon de vigilance (cf. RIC).

Les stations d'annonce de crues ont été intégrées dans le réseau de référence lorsque le linéaire sur lequel l'État assure la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues n'a pas changé et lorsque les enjeux sont important.

### **II.2.3. Les réseaux internationaux (RI)**

Ils comprennent :

- 5 stations sur la Moselle (Hauconcourt, Custines, Epinal, Damelevières, Uckange) et une sur la Sarre (Wittring). Les données produites sont échangées avec celles des services étrangers limitrophes (pluie, hauteur d'eau et débits) ;
- une station sur la Meuse (Chooz), pour laquelle une optimisation du site en étiage a nécessité un déplacement à l'amont d'un seuil en 2004 (Chooz Trou du diable). Une convention tripartite EDF-DREAL Lorraine-SETHY (Belgique/Wallonie) définit les modalités de jaugeages en étiage ;
- 6 stations sur le Rhin (RheinFelden-Bâle ou RheinHalle, Brisach, Kehl Kronenhof, Strasbourg, Lauterbourg, et Maxau).

### **II.2.4. Les réseaux d'intérêt local**

#### **II.2.4.1. Le réseau du bassin ferrifère (BF)**

Sur le périmètre des bassins miniers lorrains a été mis en place, à partir de 2001, un réseau spécifique afin d'assurer un suivi de l'évolution quantitative et de la qualité des eaux après l'arrêt de l'exploitation minière. Ce réseau comprend 14 stations



automatisées et 20 échelles. Le programme de suivi du bassin minier avait été prévu pour une durée initiale de trois ans (2001-2003), mais a été prorogé.

#### II.2.4.2. Le réseau du Ried Central Alsacien (RCA)

Il comprend 11 stations non télétransmises et a pour objet une meilleure connaissance de l'état et de l'évolution des zones humides et cours d'eau phréatiques associés.

Commentaire [pb1] :

Commentaire [pb2R1] :

Supprimé : 0

#### II.2.5. Le réseau sécheresse (SE)

Ce réseau spécifique, mis en place à la suite de la sécheresse de 2003, s'appuie sur les stations existantes. On distingue les stations d'intérêt national (8) et d'intérêt à l'échelle du bassin Meuse-Moselle-Sarre (37).

Les arrêtés cadre sécheresse du Haut-Rhin et du Bas-Rhin s'appuient actuellement sur 31 stations du réseau géré par la DREAL Alsace.

#### II.2.6. Le réseau de contrôle et de surveillance « RCS »

Sur le bassin Meuse-Moselle-Rhin, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse gère un réseau « RCS » spécifique qui compte 107 stations utilisées pour la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE). Sur ce réseau de mesure de la qualité des cours d'eau, des échelles ont été implantées sur certains points, en dehors des points HG et AC. Le débit n'est pas toujours déterminable par extrapolation à partir de stations de mesures en continu existantes.

Les relevés d'échelle servent à connaître les tendances en matière de débits au moment où sont réalisées les mesures de qualité mais ne sont pas suffisants pour connaître la dynamique de l'évolution des débits au moment des prélèvements, importante pour valider et évaluer les résultats.

#### II.2.7. Les pluviomètres

En complément des installations limnimétriques et débitométriques en rivière, des pluviomètres ont été déployés à l'initiative des SPC sur les bassins versants pour compléter le Réseau d'Annonce de Crues (alarmes sur dépassement de seuil ou de cumul pluviométrique généré vers le Service de prévision des Crues) et alimenter les modèles de prévision.

La gestion des pluviomètres de l'État en région Lorraine est assurée par la DREAL et concerne 18 stations mixtes (hydrométrie-pluviométrie) et 12 pluviomètres isolés, principalement en tête de bassin dans les zones rurales mal desservies par Météo France.

La DREAL Alsace envisage d'installer deux pluviomètres et de les exploiter pour la prévision des crues sur le bassin du Rhin et de la Sarre.

### **II.3. Inventaire et diagnostic des stations**

Les tableaux et cartes en annexe (inventaire détaillé des stations) présentent les différentes stations de mesures hydrométéorologiques.

#### **II.3.1. Un réseau de stations assez homogène**

Le niveau d'automatisation des stations est relativement homogène avec la disparition des enregistreurs papiers (limnigraphes et pluviographes). La mise en place du marché national de boîtiers d'acquisition et de télétransmission (de type CPL ou CPL+) a abouti à une uniformisation des stations hydrométriques.

#### **II.3.2. Inventaire sur le sous-bassin Meuse-Moselle-Nieds**

Sur le bassin versant Meuse-Moselle et Nieds, la DREAL Lorraine a en charge la gestion et l'exploitation d'un réseau de mesure qui comporte :

- 107 stations de mesure automatisées en continu des hauteurs d'eau, dont 6 à vocation internationale et 14 à intérêt local (bassin ferrifère) ;
- trois débitmètres (Malzéville, Mouzon et Monthermé);
- 31 pluviomètres télétransmis.

#### **II.3.3. Inventaire sur le sous-bassin Rhin-Sarre**

Sur le bassin versant du Rhin et de la Sarre, la DREAL Alsace a en charge la gestion et l'exploitation d'un réseau de mesure qui comporte :

- 71 stations de mesure en continu des hauteurs d'eau :
  - 50 stations sur les affluents alsaciens du Rhin
  - 19 stations sur le bassin versant de la Sarre
  - 2 stations à vocation internationale sur le Rhin
- 11 stations non télétransmises sur le Ried Central Alsacien
- 2 pluviomètres télétransmis (à partir de 2012).

## II.4. Synthèse pour le bassin Rhin-Meuse

A partir de 2012, deux services interviennent pour assurer l'hydrométrie sur le bassin Rhin-Meuse pour un total de 202 stations réparties comme suit :

Service	Limni seul	Débitmètres	Station mixte	Pluvio seul
DREAL Lorraine	86	3	18	12
DREAL Alsace	80	1		2
<b>TOTAL</b>	<b>166</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>14</b>

Tableau 1 : Nombre de stations par gestionnaire

## II.5. Les moyens humains en place

Les moyens humains actuellement consacrés à l'hydrométrie sur le bassin Rhin-Meuse sont résumés dans le tableau suivant :

Service	ETP	Commentaires
DREAL Lorraine	11	4 agents au sein d'une unité de maintenance et construction et 7 agents pour les jaugeages et l'hydrométrie
DREAL Alsace	7	Répartition des effectifs sur les deux départements alsaciens
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	

Tableau 2 : Moyens humains affectés à l'hydrométrie (fin 2011)

## III - Définition de l'organisation cible

### III.1. Gestion de l'hydrométrie

L'hydrométrie est gérée par les DREAL. La démarche est la suivante :

- Un principe d'unicité de l'hydrométrie et de répartition territoriale de compétences entre services (un seul intervenant sur un même sous-bassin) ;
- Une répartition des bassins versants entre les deux DREAL et une intégration des activités d'hydrométrie du SNS à la DREAL Alsace pour aboutir à des équipes de taille critique ;
- Disposer de moyens matériels et de compétences techniques suffisantes;
- Avoir un réseau de stations adapté aux différents besoins.

La logique est celle impulsée par les circulaires de 2006 et 2010 qui visent à uniformiser les territoires de compétences des SPC et en matière d'hydrométrie. L'organisation cible est définie sur la base des critères suivants :

- cohérence hydrologique (bassins versants) dans l'optique d'une hydrométrie unifiée ;
- prise en compte des territoires de compétence des deux SPC présents sur le bassin Rhin-Meuse ;
- prise en compte des effectifs consacrés à l'hydrométrie présents dans les services et taille critique des équipes.

Il a été tenu compte également des agents en place afin d'utiliser au maximum les compétences existantes.

## **III.2. L'organisation cible proposée**

### **III.2.1. Pôle 1 (Stratégie)**

La responsabilité de ce pôle est dévolue à la DREAL Lorraine, DREAL de bassin Rhin-Meuse. Elle sera assurée par le Chef de la division risques naturels et hydrologiques (DRNH). Celui-ci sera épaulé par les chefs des pôles hydrométrie et réseaux de mesures et prévision des crues. Le pôle coordination et expertise assurera sur le plan technique les missions :

- d'analyse de la configuration générale du réseau ;
- de veille à la garantie des fonctionnalités et des investissements ;
- de suivi de l'organisation des données en matière de connaissance quantitative des eaux de surface dans le cadre du SDDE en lien fort avec la délégation de bassin Rhin-Meuse (et bien entendu l'Agence de l'Eau, chef de projet général).

Il semble pertinent d'envisager une évolution des réseaux de mesure non exclusivement tournée vers la prévision des crues (nombreuses sollicitations de collectivités). Des stations d'hydrométrie générale pour lesquelles les besoins sont identifiés, principalement liées à la mise en œuvre de la DCE et au réseau RCS des agences de l'eau pourraient être envisagées.

### III.2.2. Hydrométrie

L'organisation retenue est résumée dans le tableau suivant :

Sous-bassin	Cours d'eau et affluents principaux ou internationaux	SPC et territoire de compétence	Hydrométrie en situation future
<b>Meuse</b>	Meuse et affluents : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chiers</li> <li>▪ Semoy</li> <li>▪ Houille</li> </ul>	<b>DREAL Lorraine</b>	<b>DREAL Lorraine</b>
<b>Moselle</b>	Moselle et affluents : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meurthe</li> <li>▪ Seille</li> <li>▪ Orne</li> <li>▪ Fensch</li> <li>▪ Niede</li> </ul>		
<b>Sarre</b>	Sarre mosellane et affluents : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Albe</li> <li>▪ Blies</li> <li>▪ Horn</li> <li>▪ Roselle</li> <li>▪ Bisten</li> </ul>	<b>DREAL Alsace</b>	<b>DREAL Alsace</b>
	Sarre alsacienne et affluents Isch Eichel		
<b>Rhin</b>	Rhin		
	Affluents alsaciens du Rhin : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ill</li> <li>▪ Thur-Doller</li> <li>▪ Lauch-Fecht</li> <li>▪ Bruche</li> <li>▪ Zorn</li> <li>▪ Moder</li> </ul>		

Tableau 3 : Intervenants en hydrométrie à partir de 2012

La station de Creutzwald (Bisten, affluent de la Sarre mosellane) a été transférée de la DREAL Lorraine au SNS au 01/01/2011 avant transfert de l'ensemble du bassin versant à la DREAL Alsace.

La DREAL Alsace réalise en régie la totalité des prestations de **jaugeages** nécessaires pour ses stations, tandis que la DREAL Lorraine externalise une partie des jaugeages à un bureau d'études privé, pour mieux répondre aux besoins ponctuels en étiage et en crue.

Les **astreintes** existent dans les services d'hydrométrie des deux DREAL pour réaliser les jaugeages en crue et la maintenance des stations de mesure

### **III.2.3. Pôle 3 (Maintenance)**

La prestation de maintenance est exercée en régie par la DREAL Lorraine et la DREAL Alsace en cohérence avec la préconisation des circulaires mentionnées.

La DREAL Lorraine, en tant que responsable du pôle 1, anime un réseau d'échanges régional auquel participent également les DREAL Alsace et Champagne Ardennes, les services navigation (SNS et SNNE) et d'autres participants plus occasionnels.

#### **III.2.4. Pôle 4 (Responsabilité de la collecte)**

Comme recommandé par la circulaire, cette responsabilité **est** dévolue aux deux SPC.

La collecte des mesures sur les sous-bassins Meuse-Moselle-Nieds repose sur une organisation exclusivement interne à la DREAL Lorraine avec le concentrateur-superviseur Sigma.

Pour le sous-bassin Rhin-Sarre, la collecte repose sur une organisation exclusivement interne (SNS puis DREAL Alsace en 2012) avec le concentrateur SYRENE.

En DREAL Lorraine, la maintenance des moyens informatiques est assurée en interne via une astreinte exercée par 2 agents du service informatique.

Au niveau de la DREAL Alsace, une réflexion doit être conduite pour organiser une astreinte informatique.

### III.2.5. Récapitulatif de la répartition des missions par pôle

Pôle	Missions	Sous-bassin Meuse-Moselle-Nieds	Affluents alsaciens du Rhin, Rhin et Sarre
<b>Pôle 1</b>	<b>Organisation des réseaux</b> du bassin	<b>DREAL Lorraine</b>	
<b>Pôle 2</b>	<b>Gestion des stations</b> et de l' <b>hydrométrie</b>	<b>DREAL Lorraine</b> Division risques naturels et hydrauliques	<b>DREAL Alsace</b> Service milieux et risques naturels
<b>Pôle 3</b>	<b>Maintenance</b> des stations	Responsabilité assurée par chaque gestionnaire, en régie (et/ou sous-traitance le cas échéant)	
<b>Pôle 4</b>	<b>Collecte</b> des données	<b>DREAL Lorraine</b> Division risques naturels et hydrauliques	<b>DREAL Alsace</b> Service milieux et risques naturels
<b>Pôle 5</b>	Responsabilité des opérations <b>d'intérêt national</b>	<b>SCHAPI</b>	

Tableau 4 : récapitulatif des missions par pôle

## IV - Plan d'actions

Les actions mises en œuvre pour atteindre l'organisation cible concernent essentiellement les modalités de transfert de compétence et de personnel entre le SNS et la DREAL Alsace (2012) ainsi que le transfert du centre de prévision des crues de Nancy vers Metz en septembre 2012.

Ces modifications s'accompagnent de la mise en œuvre d'une démarche qualité à la DREAL Lorraine dans le domaine de l'hydrométrie et de la prévision des crues, avec un objectif de certification dans ces domaines pour 2012.



## V - LISTE DES ANNEXES

### **Annexes cartographiques et tableaux détaillés**

- Annexe A1 : Tableau des stations hydrométéorologiques de la DREAL Lorraine
- Annexe A2 : Carte des stations hydrométriques de la DREAL Lorraine
- Annexe A3 : Tableau des stations hydrométriques de la DREAL Alsace
- Annexe A4 : Carte des stations hydrométriques de la DREAL Alsace

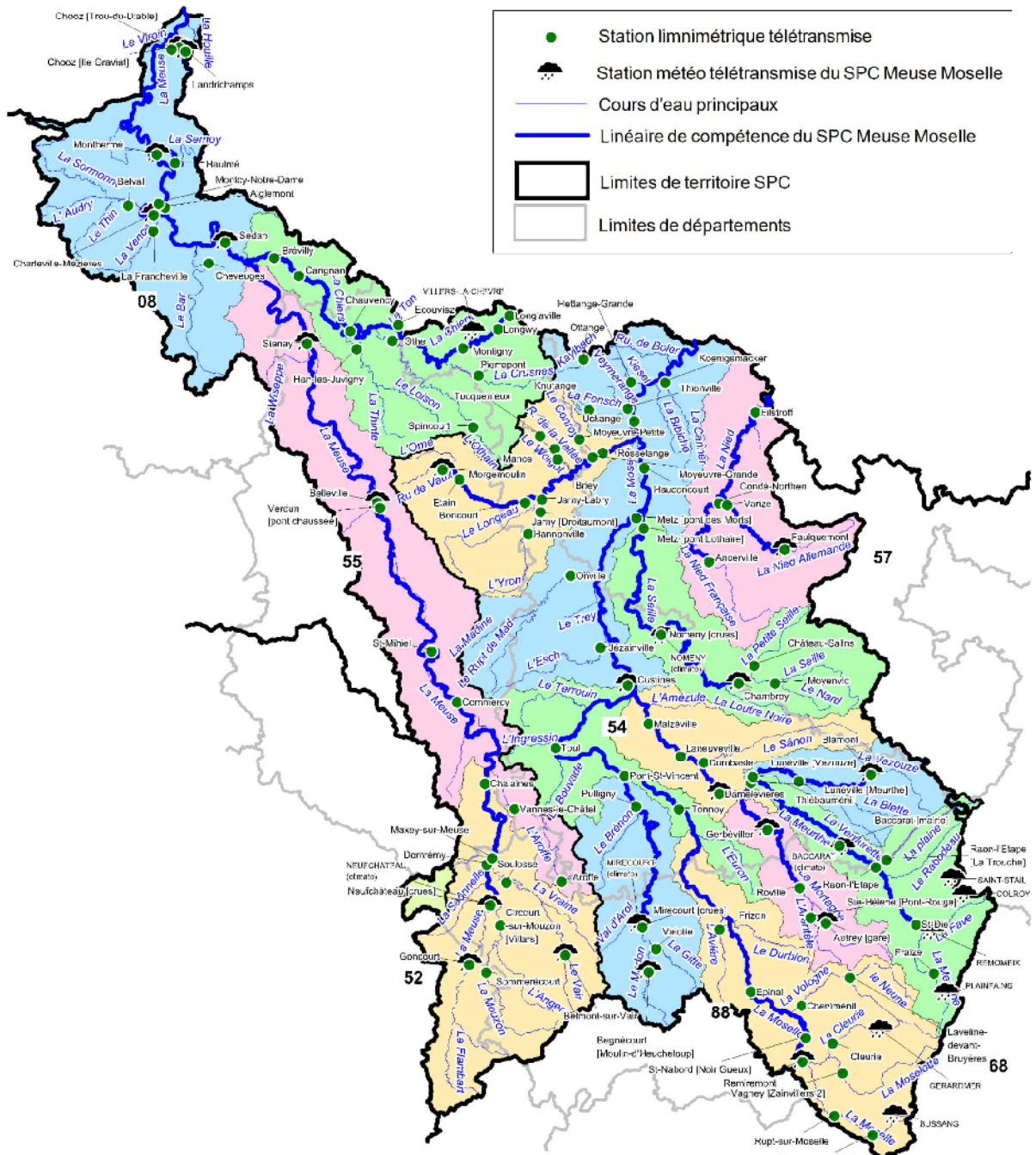




# Annexe 2

## Bassins versants et réseau de mesure du SPC Meuse Moselle

Situation Janvier 2011



- Station limnimétrique télétransmise
- Station météo télétransmise du SPC Meuse Moselle
- Cours d'eau principaux
- Linéaire de compétence du SPC Meuse Moselle
- Limites de territoire SPC
- Limites de départements

DREAL Lorraine  
Fond de carte : ©IGN BD CARTHAGE®, ©IGN BD CARTO®, MEDDTL  
Sources : DREAL Lorraine, délégation de bassin Rhin-Meuse  
Créé le 26/09/2011

60 km



## Stations hydrométriques sur les affluents du Rhin

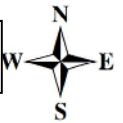
Nom de la station	Nom du cours d'eau	Département	Type
Altkirch	Ill	68	SPC
Andlau	Andlau	67	SPC
Beinheim	Sauer	67	SPC
Burnhaupt/Pont d'Aspach	Doller	68	SPC
Chasseur froid	Ill	67	SPC
Colmar Ladhof	Ill	68	SPC
Didenheim/Brunstatt	Ill	68	SPC
Drusenheim	Moder	67	SPC
Ensisheim	Ill	68	SPC
Friesen Etiage	Largue	68	Non_SPC
Friesen RD17	Largue	68	SPC
Guebwiller	Lauch	68	SPC
Gundershoffen	Falkensteinbach	67	Non_SPC
Holtzheim	Bruche	67	SPC
Kaysersberg	Weiss	68	SPC
Kogenheim/Huttenheim	Ill	67	SPC
Lapoutroie	Behine	68	Non_SPC
Leutenheim	Eberbach	67	Non_SPC
Lièpvre	Liepvrette	68	SPC
Lintal	Lauch	68	SPC
Muhlbach-sur-Munster	Fecht	68	SPC
Niedernai	Ehn	67	SPC
Niederroedern	Seltzbach	67	SPC
Oberhof	Zinsel du Sud	67	SPC
Ohnheim	Ill	67	SPC
Oltingue	Ill	68	SPC
Ostheim	Fecht	68	SPC
Osthouse	Ill	67	Non_SPC
Pulversheim	Thur	68	SPC
Reiningue	Doller	68	Non_SPC
Russ	Bruche	67	SPC
Saverne	Zorn	67	SPC
Schweighouse aval	Moder	67	SPC
Selestat	Giessen	67	SPC
Sewen	Doller	68	SPC
Soultz-les-Bains	Mossig	67	SPC
Spechbach-le-Bas	Largue	68	SPC
Stosswihr	Fecht	68	Non_SPC
Strasbourg Montagne verte	Ill	67	SPC
Sundhoffen	Ill	68	SPC
Thanvillé	Giessen	67	SPC
Turckheim	Fecht	68	Non_SPC
Waltenheim	Zorn	67	SPC
Weiler	Lauter	67	Non_SPC
Wihr-au-Val	Fecht	68	SPC
Wildenstein	Thur	68	SPC
Willer sur Thur	Thur	68	SPC
Wittersdorf	Thalbach	68	SPC
Wolxheim	Bruche	67	SPC
Hegenheim	Lertzbach	68	Non_SPC

## Stations hydrométriques du Ried

Nom de la station	Nom du cours d'eau	Département
Baldenheim	Blind	67
Baltzenheim	Muhlbach	68
Boofzheim	Neuergraben	67
Diebolsheim	Ischert	67
Erstein-Kraft	Zembs	67
Gerstheim	Muhlbach	67
Herbsheim	Zembs	67
Obenheim	Altweil	67
Ohnenheim	Blind	67
Riedwihr	Blind	68
Schoenau	Muhlbach	67

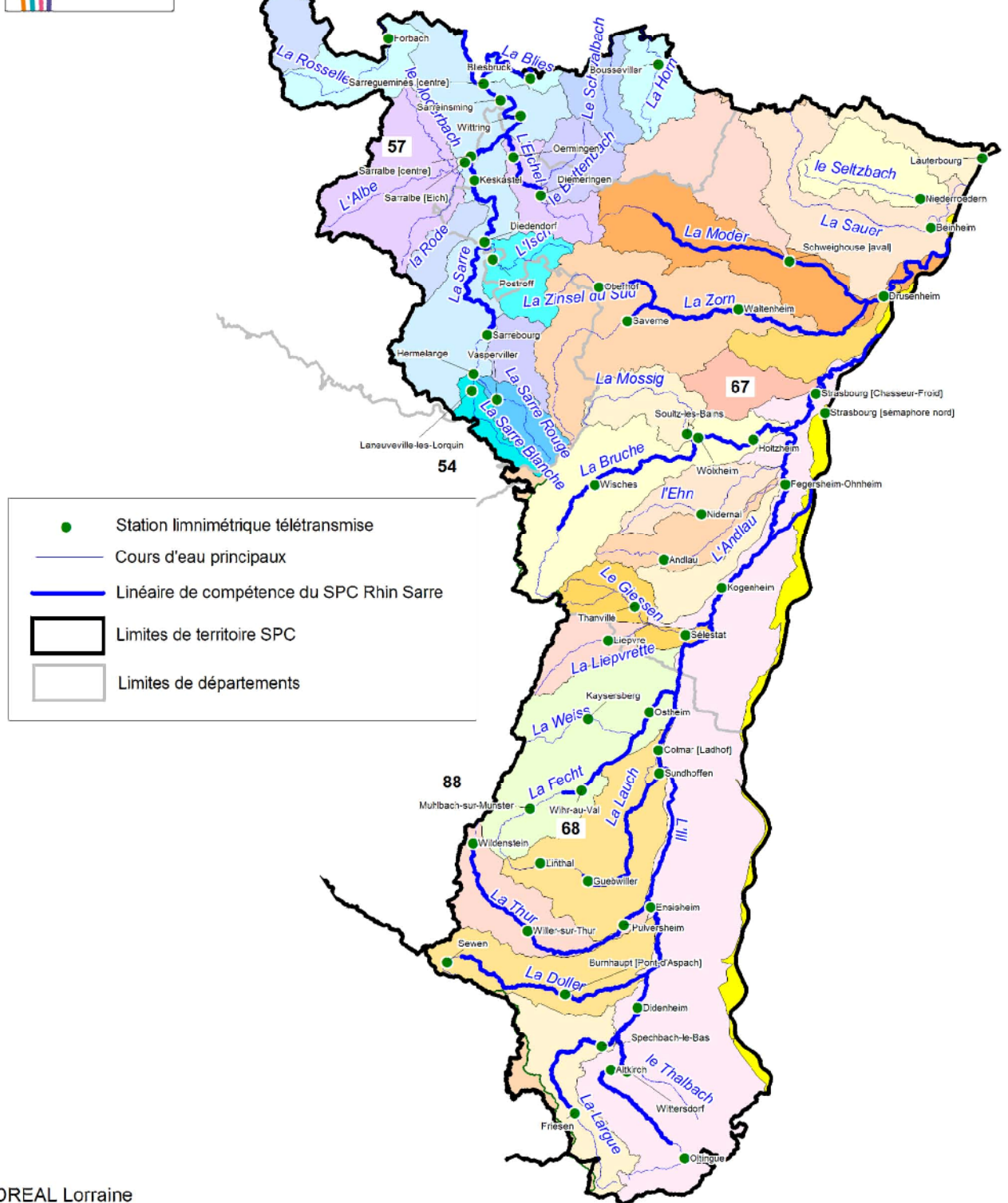
## STATIONS HYDROMETRIQUES RHIN - SARRE

BASSIN	STATIONS		COURS D'EAU	DPT
Bassin de la Sarre	1	Laneuveville-lès-Lorquin	La Sarre Blanche	57
	2	Vasperviller	La Sarre Rouge	57
	3	Hermelange	La Sarre	57
	4	Sarrebourg	La Sarre	57
	5	Postroff	L'Isch	57
	6	Diedendorf	La Sarre	67
	7	Keskastel	La Sarre	67
	8	Sarralbe-Eich	L'Albe	57
	9	Sarralbe-centre	La Sarre	57
	10	Diemeringen	L'Eichel	67
	11	Oermingen	L'Eichel	67
	12	Wittring	La Sarre	57
	13	Sarreinsming	La Sarre	57
	14	Weguemines-cer	Sarre canalisée	57
	15	Weguemines-Welfe	Sarre canalisée	57
	16	Bliesbruck	La Blies	57
	17	Bousseviller	L' Horn	57
	18	Forbach	La Rosselle	57
	19	Creutzwald	La Bisten	57
Bassin du Rhin	20	Strasbourg Sémaphore	Le Rhin canalisé	67
	21	Lauterbourg	Le Rhin à courant libre	67



# Bassins versants et réseau de mesure du SPC Rhin Sarre

Situation Janvier 2011



- Station limnimétrique télétransmise
- Cours d'eau principaux
- Linéaire de compétence du SPC Rhin Sarre
- Limites de territoire SPC
- Limites de départements